

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-20-35

AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-06 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, AFIN D'INCLURE LE LOT NUMÉRO 2 601 631 ET UNE PARTIE DU LOT 2 601 632 DANS L'ÎLOT DESTRUCTURÉS INDUSTRIEL IDI-6, SITUÉ À CARIGNAN

<u>PRÉAMBULE</u>

Ce projet de règlement a pour objet d'apporter les modifications suivantes :

SECTION I : ÎLOT DÉSTRUCTURÉ INDUSTRIEL # IDI-6

 Agrandir l'îlot déstructuré industriel numéro IDI-6, situé dans l'affectation agricole AGR-1-, à Carignan.

SECTION I: ÎLOT DÉSTRUCTURÉ INDUSTRIEL # IDI-6

ARTICLE 1

1.1 À l'annexe « E », intitulé « Îlots déstructurés », le plan 3 est modifié de la façon suivante :

AVANT MODIFICATIONS - îlot déstructuré industriel IDI-6 :

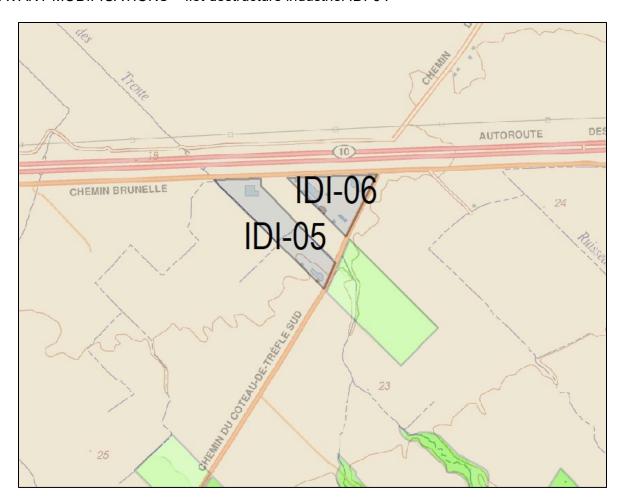


APRÈS MODIFICATIONS - îlot déstructuré industriel IDI-6 :

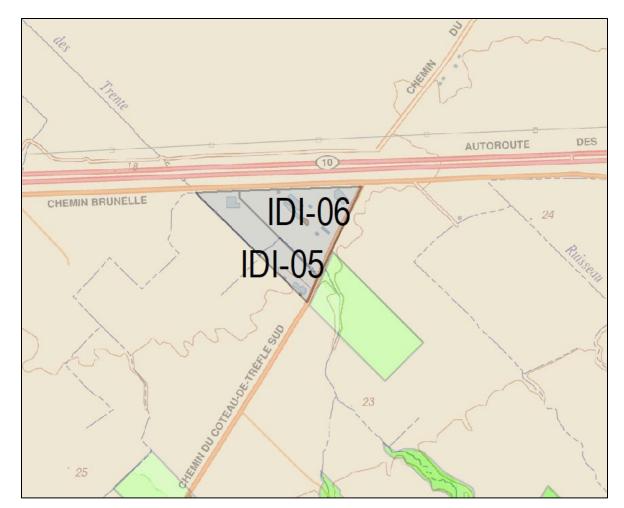


1.2 À l'annexe « F », le plan intitulé « SYNTHÈSE DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE », est modifié de la façon suivante :

AVANT MODIFICATIONS – îlot déstructuré industriel IDI-6 :



APRÈS MODIFICATIONS – îlot déstructuré industriel IDI-6 :



ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE _____ 2020

Evelyne D'Avignon Directrice générale et secrétaire-trésorière